

17ème législature

Question N° : 672	De M. Mathieu Lefèvre (Ensemble pour la République - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Santé et accès aux soins
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Recrudescence des importations de prothèses dentaires	Analyse > Recrudescence des importations de prothèses dentaires.
Question publiée au JO le : 08/10/2024		

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la recrudescence des importations de prothèses dentaires et le manque d'information des patients. Signée en 2020, la convention professionnelle des chirurgiens-dentistes a permis une revalorisation des soins dentaires en compensation d'un plafonnement des honoraires prothétiques. Dès lors, a été constatée une augmentation des importations de prothèses venant de Chine, de Turquie, du Maroc et de Madagascar. Les prothésistes dentaires français subissent cette concurrence à bas prix, mettant en doute la pérennité de ce secteur en France et faisant craindre la fermeture des dernières entreprises sur le territoire. De surcroît, du fait de la non-dissociation des actes en dentisterie, il n'y a aucune preuve que le prix des prothèses dentaires importées bénéficie réellement aux patients. Enfin, se pose la question de l'information aux patients et de la transparence quant à la provenance des dispositifs médicaux utilisés. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement envisage de proposer des mesures de soutien en faveur de la filière française de prothèses dentaires ainsi que des mesures visant à garantir une plus grande transparence de l'information aux patients.